



RECU EN PREFECTURE

Le 25 mai 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220519-D00682510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 mai 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karima ROCHDI

Étaient absents :

Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Maxime PIGNARD, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER

OBJET : 15. Location, pose et dépose de motifs lumineux pour les illuminations de Noël - Autorisation de signature du marché public

Délibération n° 2022/006825

Location, pose et dépose de motifs lumineux pour les illuminations de Noël Autorisation de signature du marché public

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	05/05/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature de l'accord-cadre relatif à la location, pose et dépose de motifs pour les illuminations de fin d'année.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, des illuminations sont installées sur la Ville.

La location, la pose et la dépose des motifs lumineux sont confiées à un prestataire extérieur, sous forme d'un accord-cadre de services à bons de commande.

Le marché actuel venant à échéance, une nouvelle consultation a été publiée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, au BOAMP, au JOUE et sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics.

La date limite de remise des plis était fixée au 23/02/2022.

2 plis ont été réceptionnés.

Les prestations traitées seront les suivantes :

- Fourniture, pose et dépose des motifs transversaux de chaussée,
- Fourniture, pose et dépose de décors fixés sur mâts d'éclairage public,
- Fourniture, pose et dépose de décors spéciaux pour mise en lumière d'édifices ou de sites stratégiques,
- Fourniture, pose et dépose de motifs (guirlandes, plafond lumineux),
- Travaux préparatoires : ancrages, supports provisoires, alimentations électriques...

Les prescriptions comprendront :

- La conception des motifs décoratifs et lumineux,
- L'étude des emplacements et notamment le respect des normes de sécurité des fixations et de l'alimentation électrique,
- La mise en place des motifs y compris l'ensemble du matériel de fixation et le raccordement électrique,
- La fourniture des pièces détachées,
- La maintenance corrective et préventive,
- La dépose des motifs y compris l'ensemble du matériel de fixation.

L'accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification du contrat.

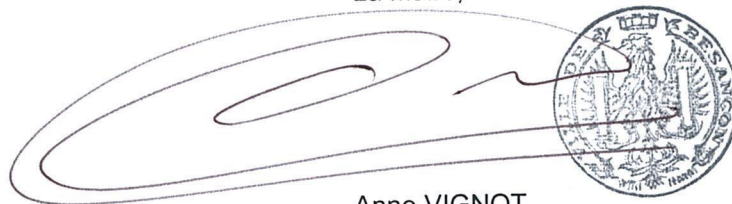
Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, sera de 3 ans.

L'accord-cadre sera conclu pour un montant maximum de 175 000 € HT par an.

La Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Besançon, réunie le 8 avril 2022, a attribué le marché au groupement d'entreprises LEBLANC ILLUMINATIONS / AECE pour un montant maximum de 175 000 € HT par an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché avec le groupement LEBLANC ILLUMINATIONS / AECE, désigné attributaire de l'accord-cadre relatif à la location, pose et dépose de motifs pour les illuminations de fin d'année par la Commission d'Appel d'Offres du 8 avril 2022, pour un montant maximum de 175 000 € HT par an.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Anne VIGNOT', written over a circular official seal. The seal features a coat of arms with a crown on top and the words 'VILLE DE BESANCON' around the perimeter. The signature is written in a fluid, cursive style.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.